



PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

3.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE Commune de Oeyreluy

Échelle 1/5 000 COGIF PCV 2022

PLUi-H approuvé le 18 décembre 2019 :

Modification simplifiée n°1 approuvée le 14 avril 2021
Modification n°2 approuvée le 29 octobre 2025
Modification simplifiée n°3 approuvée le 17 décembre 2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2021
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 29 octobre 2025
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2025

Le Président,
M Julien DUBOIS



grand-dax.fr

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

URBANISME

- UA Limite et nom de zone
- Emplacements réservés
- Voie
- Overages publics, installations d'intérêt général logement social
- Prescriptions d'implantation
- Marge de recul particulière
- Commerce et artisanat
- Librairie de préservation de la diversité commerciale
- Autres prescriptions
- OAP Orientation d'aménagement et de programmation (à l'exception des zones)
- Règles de stationnement minoré (provisoire et à transport en commun en site propre)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (à l'exception des zones d'habitat collectif)
- Règles architecturales particulières
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU

RISQUES

- Prescriptions liées au risque inondation
- Zones avec limitations de la constructibilité définies au Plan de Prévention du Risque Inondation
- Zones de risque de crues fortes identifiées dans les Atlas Inondation
- Prescriptions liées au risque incendie de forêt
- Zone d'alerte fort feu de forêt
- Zone de contact entre les zones d'urbanisation habitée denses et l'espace boisé, matérialisant les risques de la prévention du risque incendie de forêt
- Prescriptions liées au bruit
- Zones concernées par le Plan d'Exposition au Bruit de l'Aérodrome de Dax-Seyresse
- Prescriptions liées au risque mouvement de terrain
- Zone de risque d'affaissement et d'éboulement
- Prescriptions liées au risque pyrotechnique
- Zone de risque pyrotechnique - Z1/Z2
- Zone de risque pyrotechnique - Z3
- Zone de risque pyrotechnique - Z4
- Zone de risque pyrotechnique - Z5
- Prescriptions liées au risque de transport de matières dangereuses
- Zone des ouvrages de transport de gaz naturel
- Toute intervention dans cette zone doit faire l'objet d'une autorisation de travaux délivrée par le DDT

PATRIMOINE PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

- Ensembles paysagers et bâtis à protéger (à l'exception des zones classées)
- Espace boisé classé
- Éléments paysagers à protéger
- Trame verte - réservoirs de biodiversité principaux
- Trame verte - réservoirs de biodiversité secondaires
- Trame verte - corridors écologiques
- Trame bleue - réservoirs de biodiversité principaux
- Trame bleue - corridors écologiques
- « ZPPAUP
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Sites classés ou inscrits
- Site patrimonial remarquable modifié (SPR)


DIVERS

- Périmètre de suris à statuer (Règles S006 L01 hors Déclaration d'utilité publique)

Le fonds cadastral utilisé est celui fourni par la DGFiP et n'est pas une parfaite copie du plan cadastral intercommunal. Des changements entre communes peuvent donc apparaître. Seules les informations concernant la commune nommée sur chaque plan sont opposables.

Limites de la commune concernée

Limites des communes limitrophes représentées à titre indicatif



Emplacements réservés		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
V1	Cheminement piéton à créer (3 m de largeur)	Commune
V2	Cheminement piéton à créer (3 m de largeur)	Commune
V3	Création d'une voirie (10 m de largeur)	Commune